COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 22/10/2021

Etaient présents :

Madame LEGER - enseignante et directrice d'école Madame DUCROT - Monsieur TESSON - enseignants

Madame TONDELLIER - maire de Rully Madame HEURTEUR - 1^{ère} adjointe au maire

Madame DURAND - adjointe au maire de Rully chargée des affaires scolaires

Madame CHAPIN - adjointe à la mairie de Raray

Mesdames ORCEL, TOURNERET - représentantes suppléantes des parents d'élèves

Etaient absents:

Monsieur DE LA BEDOYERE - maire de Raray
Monsieur ACCIAI - maire de Brasseuse
Madame ACCIAI - adjointe au maire de Brasseuse
Mesdames BARTHELEMY, FLEURY, STINDEL - représentantes des parents d'élèves titulaires
Madame GAUVIN – représentante suppléante des parents d'élèves
Monsieur LEGRAND - IEN

Monsieur LEGRAND - IEN Représentant - DDEN

Madame DUCROT assure la prise de notes des modifications du compte-rendu préétabli par Mme Léger. Le compte-rendu final sera rédigé par Mme Léger.

1. Présentation des élus, des enseignants, des représentants de parents d'élèves.

Après un tour de table de présentation, Mme LEGER souhaite la bienvenue aux représentants des parents d'élèves ainsi qu'à Mme Ducrot Elodie nouvelle enseignante au sein de l'école pour cette nouvelle année scolaire.

Sont élus comme représentants de parents d'élèves :

Mesdames Stindel, Barthélémy, Fleury - représentantes des parents d'élèves titulaires Mesdames Gauvin, Orcel, Tourneret - représentantes des parents d'élèves suppléantes

Nombres d'électeurs inscrits : 102

Nombres de votants : 92

Nombres de votes blancs ou nuls : 6

Suffrages exprimés: 86

Soit de participation de 90.20 %, nous constatons une augmentation de 5.52%.

Les parents élus ont pour mission de représenter l'ensemble des familles. Ils sont des partenaires efficaces de l'école. En effet, ils facilitent les relations entre les parents, les enseignants et la mairie.

2. Répartition des effectifs.

Les élèves sont répartis sur 3 classes pour un effectif total de 66 enfants.

Classe de Monsieur TESSON : 6 PS, 3 MS, 7 GS soit 16 élèves (1 départ en MS prévu en décembre) Classe de Madame LEGER : 8 CP, 8 CE1, 10 CE2, soit 26 élèves (1 départ en CE1 prévu en décembre)

Classe de Madame DUCROT: 14 CM1, 10 CM2 soit 24 élèves.

Il est rappelé que les répartitions sont du ressort du conseil de cycles et sont transmises à l'inspection.

Les prévisions d'effectifs pour l'année 2021/2022 sont à ce jour de 64 élèves. (9 PS sont susceptibles d'arriver)

3. Présentation et approbation du règlement intérieur.

Le règlement est présenté aux membres du conseil d'école. (Ci-joint le règlement).

Protocole sanitaire de niveau 1 : peut évoluer selon les directives du gouvernement. Vote du règlement : 0 contre, règlement voté.

Présentation du plan anti-violence.

Mme Heurteur propose de joindre un document de la part de la mairie, en ce qui concerne les stationnements de véhicules devant l'école.

Tests salivaires pour les enfants prévu le 8 novembre (6 refus).

Sujet Squid game abordé.

4. Rappels importants:

- Assiduité, retards.

Mme LEGER rappelle aux familles que l'école est obligatoire à partir de 3ans. Au-delà de 4 demi-journées d'absences non justifiées, la directrice sera dans l'obligation d'en avertir l'inspection. Il est rappelé qu'une absence est justifiée si son motif est recevable (voir règlement intérieur).

Nous avons mis en place des billets d'absence identiques pour les 3 classes afin d'être insérés dans le cahier d'appel.

Enfin, il est demandé aux parents d'être ponctuels aux heures d'entrées et de sorties.

- Sécurité de l'école (fermeture des portes, prévention incendie, PPMS)

Mme Léger rappelle que compte tenu de l'actualité, <u>le protocole de sanitaire recommande le non-regroupement</u> <u>devant les écoles.</u> Le gouvernement a porté le plan Vigipirate au niveau urgence attentat sur l'ensemble du territoire.

Il est donc demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération des enfants. Il est nécessaire également d'éviter que les élèves attendent l'ouverture des portes de l'établissement sur la voie publique. Ainsi, merci de vous assurer que les portails soient bien ouverts avant que votre enfant ne sorte du véhicule.

Le portail de l'école, côté droit, est fermé le matin de 8 :30 à 11 :35, le midi de 11 :40 à 13 :05 et l'après-midi de 13 :15 à 16 :10. Le portail blanc côté mairie a été équipé d'un visiophone permettant de joindre soit l'école soit la mairie et d'une ouverture à distance. Veillez à sortir du côté de la mairie pour les parents quittant l'école.

Le portail entre l'école et la cour du périscolaire est désormais fermé.

Il faudra scrupuleusement respecter les horaires d'entrée (8h30 et 13h15 maximum) car les portails seront fermés à clé de l'intérieur après l'accueil. Pour les rdv extérieurs pendant le temps de classe (orthophoniste etc...), il faudra se diriger coté mairie en appuyant sur la sonnerie de l'école et non celle de la mairie.

Un exercice incendie a eu lieu le vendredi 24 septembre à 10h00. Il s'est bien déroulé.

Présentation du PPMS (plan particulier de mise en sûreté). Il fera l'objet d'un exercice de confinement qui aura lieu très prochainement. Chaque classe restera dans sa classe. Sylvie contrôlera les accès et Mme Léger le réseau électrique.

Le **PPMS pour attentat-intrusion** (pour les enfants : exercice où l'on apprend à se cacher) a eu lieu le **vendredi 15 octobre** à 10h00. But : identifier le signal sonore spécifique et attitudes attendues : Tenir 10 minutes en silence complet en position allongée confortable.

L'exercice s'est bien déroulé mais le signal d'alerte est difficilement audible par tous. Un autre signal doit être envisagé. La mairie avait réfléchi sur l'acquisition d'une alarme à 3 sonneries mais elle n'a pas obtenu la subvention. Un document a été remis aux parents sur la procédure à tenir.

Mme Heurteur est toujours en attente de devis.

Il est rappelé qu'il est interdit de se garer sur l'emplacement du bus scolaire ainsi que la sortie de garage se trouvant devant l'école. Des parkings devant le château d'eau et dans la cour des bâtiments communaux sont à la disposition des parents.

Mme Léger rappelle également que si vous souhaitez parler à l'enseignant de votre enfant, il faudra faire une demande de rendez-vous.

Protocole de soins

En cas de blessures, plusieurs cas de figures se présentent :

Blessures sans gravités :

Des soins de désinfections sont apportés avec du matériel et des produits autorisés par l'administration (sérum physiologique).

Blessures plus sérieuses :

- > Si l'enfant est capable de se déplacer et ne suscite pas d'inquiétude, les parents sont prévenus et viennent le chercher pour éventuellement consulter un service médical.
- > Si l'enfant n'est pas capable de se déplacer ou si son état suscite des doutes, les enseignants appellent le SAMU qui prend la décision ou non d'intervenir. Dans ce cas, les parents sont avertis. Il est rappelé que les enseignants n'ont pas le droit d'accompagner un élève transféré vers une unité de soins.

En cas de maladies :

Il est rappelé qu'en cas de maladie et afin d'éviter toute contamination, les enfants souffrants doivent rester à la maison. Si un enfant tombe malade à l'école, les parents sont invités à venir chercher leur enfant.

Rappel: aucun médicament ne doit être en possession des élèves.

En cas de pathologie chronique nécessitant des soins particuliers en classe, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) doit être constitué.

En cas de COVID : (Se rapporter au projet d'accueil)

Rappel : Si un enfant est cas contact confirmé, l'enfant reste à la maison 7 jours et les parents doivent contacter l'école.

5. Présentation des APC « Activités Pédagogiques Complémentaires ».

Les APC peuvent être de 3 natures différentes : une aide par anticipation pour les élèves en difficulté, un accompagnement méthodologique, ou une activité liée au projet d'école.

Depuis le mardi 11 octobre, nous avons mis l'accent sur l'amélioration des compétences en mathématiques des CP par un atelier pris en charge par Mr Tesson. Pour la période suivante compte-tenu des résultats des évaluations nationales des CP et des CE1, nous avons décidé que Mme Léger prendra en charge un atelier mathématique pour certains CE1. Mme Ducrot prendra en charge des élèves de CM1 et CM2 en fluence.

6. Présentation des projets :

a. projet EPS « Education Physique et Sportive ».

Nous avons obtenu de nouveaux créneaux piscine à la piscine de Senlis.

Du lundi 11 octobre 2021 jusqu'au mardi 23 novembre 2021 : les CP, CE1, CE2 avec Mme Léger et les CM1 et les CM2 avec Mme Ducrot. Des parents bénévoles nous accompagnent pour aider les enfants dans les vestiaires. Un grand merci pour leur réactivité compte-tenu des délais très courts. La mairie paie 3000€ pour la piscine (entrées + bus). Nouvelle piscine intercommunale prévue en 2021.

b. Projet d'école

Cette année nous poursuivons la réalisation d'un journal d'école ainsi que le vocabulaire associé. (2 parutions prévues). Nous réaliserons les élections des représentants des élèves le mardi 16 novembre. La mairie nous installera le matériel électoral (isoloir, urne dans la salle de conseil. Nous avons un représentant pour chaque niveau. Ils auront leur 1^e conseil le vendredi 19 novembre afin de choisir les jeux et acquisitions pour la cour de récréation pour la période selon le protocole sanitaire. Un conseil des élèves est prévu à chaque période. (exemple de sujet à débattre : les toilettes.)

c. Parcours Artistique et culturelle (PEAC), Parcours civique (PC), Parcours santé (PS).

L'équipe enseignante poursuit le développement de la démarche scientifique à travers 3 projets différents en partenariat avec le pôle scientifique de Senlis (antenne de la Main à la pâte). Ainsi l'enseignant référent « sciences » Mr Pierre Kmiecik sera amené à intervenir au sein des 3 classes.

La classe de Mr Tesson : La programmation et la robotique La classe de Mme Léger : 2^{ème} année sur la programmation

La classe de Mme Ducrot : 2ème année sur l'éducation au changement climatique

Une présentation des travaux devrait avoir lieu en juin à Senlis.

Compte-tenu de l'évolution sanitaire, le PEAC est de nouveau possible et donc en cours d'élaboration. Nous pouvons déjà confirmer notre participation à « l'art en chemin » que nous soutenons depuis sa création.

Concernant le parcours santé et sécurité routière, l'équipe maintient l'idée de banaliser le lundi 23 mai et le mardi 24 mai pour une action coordonnée (pont de l'Ascension du mercredi 25 mai au lundi 30 mai).

Visite à l'Assemblée Nationale évoquée. (Mme Léger doit fixer une date avec le secrétaire parlementaire)

Question pour la classe Arnaud : voir pour le projet poney si c'est toujours possible (en attente, à confirmer. On en saura plus en novembre).

Sortie Golf évoquée.

d. Projet classe de neige

Le projet est annulé car l'OCCE ne peut garantir le remboursement de l'acompte en cas de crise sanitaire. En effet, les assurances ne maintiennent pas leurs garanties. Il existe de nombreux litiges actuellement pour des classes découvertes organisées depuis 2 ans. Le Smioce propose un avoir. Nous ne pouvons pas nous permettre de repousser encore ce projet qui a sollicité les parents depuis 2 ans. Il a été décidé de ne pas demander de participation aux familles à l'exception des nouvelles familles. Il est rappelé que cette participation n'est pas obligatoire mais participe activement aux actions menées par la coopérative scolaire.

De plus, selon le PEAC, nous serons amenés à effectuer diverses sorties pédagogiques. Les entrées et le transport seront pris sur le budget mis de côté pour la classe de neige.

e. Tri des déchets

Afin d'engager l'école dans une démarche de développement durable, l'école continue son engagement auprès du Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le tri des déchets. Ainsi chaque classe et chaque lieu de vie sont équipés d'une poubelle en carton jaune pour recueillir les déchets.

Un projet est en construction avec la communauté de commune de Senlis et l'association EcoCO2 « programme WATTY. ». Le financement est pris en charge par la mairie de Rully.

f. Opération chocolat actuellement menée par les parents d'élèves.

7. Point sur le pôle numérique.

La mairie a effectué le raccordement filaire entre la box de l'école et l'imprimante photocopieuse côté mairie. Les ordinateurs portables de la classe de Mme Ducrot sont en train d'être sécurisés après l'installation de logiciels et un anti virus adaptés par le conseiller informatique de la circonscription de Senlis. Mme Léger évoque Qwant junior pour faire une recherche et incite sur la nécessité d'éviter d'utiliser google qui ne possède pas de filtrage sur les images.

Tablettes idem.

ENT: problème remonté pour les fratries. (pour ceux qui ont des frères/sœurs au collège)

8. Point sur la coopérative scolaire.

On a acheté du matériel sportif (2 cages de foot pour maternelles + 4 cages pour les plus grands, ballons, plots sacs, pour 475€).

Mr Tesson demande ce qu'il en est des vieux tricycles. A voir si un appel aux parents peut être fait pour les faire réparer par l'un d'eux.

9. Cantine:

Le double service a été maintenu.

Rappel Objectif 2021 : zéro plastique : suppression des bouteilles d'eau, service avec carafes ; les plats ne sont plus en plastique mais en inox. Un chariot a été acheté pour faciliter le service.

L'eau du robinet peut être bue.

Problème de planning de cantine.

Mme Durand a discuté avec le responsable d'ILEP de difficultés rencontrées. Le responsable a validé ce jour que c'était écrit dans le règlement que les parents des enfants inscrits seraient facturés en cas d'annulation tardive.

10. Aménagements et travaux divers.

L'équipe éducative remercie la mairie pour les divers travaux réalisés en ce début d'année notamment pour :

Les peintures réalisées dans le bâtiment de maternelle.

La remise en état du chalet près du jardin.

Les demandes de l'équipe pédagogique :

Le changement des fenêtres de l'école ainsi que les portes d'entrées.

Des néons pour les classes de Mme Léger et Mme Ducrot à remplacer.

Mr Tesson souhaiterait un petit meuble type Ikea pour ranger des livres. La mairie accorde cette dépense.

11. Questions diverses:

Les fenêtres et les portes d'entrée des classes de Mme Léger et Mme Ducrot seront changées en avril.

Toute l'équipe enseignante remercie la mairie de Rully ainsi que les parents d'élèves bénévoles pour la fête d'Halloween.

Noel, date définie ? A voir avec les parents d'élèves pour caler un rdv et en discuter ensemble.

Mme Durand nous informe qu'un spectacle aura lieu. Le 16 décembre un magicien viendra l'après-midi. Il fera également faire des tours de magie. La mairie offrira goûter et bonbons aux enfants.

Madame le Maire évoque le 11 Novembre (à 11h) : Mairie de Rully. Rdv à la commémoration. Les élèves chanteront la Marseillaise. On lira quelques poèmes... Mme Léger envisage de faire circuler un mot à l'attention des parents pour les informer du 11 novembre. Mail aux parents pour avoir confirmation de leur présence ce jour-là ou pas. 1er mars chandeleur et crêpes.

Question de parents : /

Les dates des prochains conseils d'école : Ve 25/02 et Ve 01/07